



## Employeur demande au collaborateur de quitter son poste

-----  
Par Founy

Bonjour. Il y a plusieurs mois, ma N+2 m'a demandé de quitter mon poste car elle souhaitait mettre à ma place une personne avec un autre profil que moi. Quand je lui ai demandé par mail de me confirmer ce qu'elle m'avait dit elle a répondu par écrit la chose suivante : "Je ne vous ai pas demandé de quitter votre poste mais uniquement indiqué que la RH allait prendre contact avec vous pour réfléchir à une évolution professionnelle, sans qu'aucune date n'ait été évoquée. Comme précisé, cela ne remet pas en cause vos réalisations sur le périmètre actuel du poste mais celui-ci va être amené à évoluer, avec une composante plus large liée au modèle distributif et nécessitant une connaissance fine et très opérationnelle du réseau. Je suis donc amenée à repenser mon dispositif actuel"

Est-ce que sa formulation est considérée tout de même comme une formalisation de sa demande à mon égard de quitter mon poste ?

Merci pour votre aide

-----  
Par CToad

Bonjour,

Non, selon moi. Elle écrit que le poste va évoluer avec un champ plus large. Signaler que vous pouvez être contacté par les RH peut être pour s'informer, après vous avoir présenté ce poste, de vos besoins en termes de formation et d'accompagnement pour l'occupation du nouveau périmètre.

"la RH allait prendre contact avec vous pour réfléchir à une évolution professionnelle" peut effectivement s'entendre comme vous changer de poste ou vous faire partir, mais je ne l'aurai pas pensé si vous n'aviez pas dit qu'elle voulait vous faire quitter votre poste, ce qui est votre appréciation.

cordialement

Ctoad

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Je ne vous ai pas demandé de quitter votre poste mais uniquement indiqué que la RH allait prendre contact avec vous pour réfléchir à une évolution professionnelle, sans qu'aucune date n'ait été évoquée.

Il semble donc que non, et qu'officiellement vous devez rester à votre poste jusqu'à nouvel ordre.